

DIRECTION STRATEGIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DREAL Bourgogne-Franche-Comté Département Évaluation Environnementale 5, voie Gisèle Halimi - BP 31269 - 25005 BESANCON cedex

Le 1^{er} février 2023

RÉFÉRENT DOSSIER:
M. BERNEAU Swann
Chargé de mission
planification urbaine
planification.urbaine@
auxerre.com

Tél: 03 86 72 25 61

OBJET: Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme d'Auxerre

Monsieur le Président,

Par un arrêté du Président en date du 20 décembre 2022, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a prescrit la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auxerre.

Conformément à l'article R 122-17 du Code de l'environnement, je sollicite votre avis sur le projet afin de savoir s'il convient de le soumettre à évaluation environnementale. Vous trouverez ci-joint la demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale et au lien de téléchargement ci-dessous l'ensemble des éléments concernant cette modification :

https://www.agglo-auxerrois.fr/Communaute-de-l-Auxerrois/Consultations-PPA-MS2-Auxerre/Modification-Simplifiee-n-2-PLU-d-Auxerre

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Vice-Président Chargé des infrastructures, de l'habitat, des aménagements publics et des travaux

Christophe BONNEFOND

6^{bis}, place du Maréchal Leclerc BP 58

89010 AUXERRE Cedex Tél: 03 86 72 43 00 Fax: 03 86 72 20 65 www.agglo-auxerrois.fr